Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609121-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 21/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/09/121

Séance du 28 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, DANION Stéphane, HAUPAS Patrick, LANNUZEL Pierre-Yves, GUERIN Didier conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur DESSA Julien et mesdames FILATRE Renée, PETIT Emmanuelle.

Était absent : Madame ROUAULT Aurélie et monsieur PERRIN Evan.

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et madame PETIT Emmanuelle à madame GERNIGON Christèle.

DELIBERATION 2026/09/121 : TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE PAIMPONT, BROCELIANDE COMMUNAUTE, L'OFFICE DE TOURISME ET L'ASSOCIATION "MON TRO BREIZH".

Rapporteur : Patrick HAUPAS

CONTEXTE : *Pour formaliser la création du circuit il est proposé une convention entre les 4 parties au projet : l'association, l'office de tourisme, Brocéliande communauté et la commune de Paimpont. Cette convention a pour objectif de répartir le champ d'intervention de chacune des parties.*

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention ;

Considérant que la présente convention a pour objectif principal de demander à la commune d'autoriser le passage sur son territoire du circuit et assurer la continuité temporelle de celui-ci ;

Considérant que la convention demande à la commune de se faire le relais de l'association et participer au réseau de l'association ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet de convention.

ARTICLE 2 :

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609121-DE

AUTORISE monsieur le Maire à signer la présente convention.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Lydie JAMIN

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)